

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ Travabon Special PURE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit Travabon Special PURE

Numéro du produit TRS100ML-CAN

Taille du récipient 100 ml

1.2. Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

1.3. Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur DEB CANADA

42 THOMPSON ROAD WEST,

WATERFORD, ONTARIO, NOE 1YO (519) 443-8697

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas (519)443-8697

d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classement de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non classé.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/renseignement sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Commentaires sur la

Not Applicable - Cosmetic Product Proprietry Information, french version

composition

Travabon Special PURE

Inci AQUA (WATER)

TALC KAOLIN

POTASSIUM STEARATE

GLYCERIN STEARIC ACID PETROLATUM LANOLIN ALCOHOL

ALGIN

METHYLPARABEN
DEHYDROACETIC ACID

SORBIC ACID PROPYLPARABEN

SECTION 4: Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

Inhalation Non pertinent. Route d'exposition peu probable considérant que le produit ne contient pas de

substances volatiles.

Ingestion Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises

persistent.

Contact cutané Non pertinent.

Contact oculaire Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer

pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin si des symptômes surviennent après s'être lavé.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

InhalationAucun symptôme spécifique n'est connu.IngestionAucun symptôme spécifique n'est connu.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour

le feu environnant.

5.2. Dangers spécifiques provenant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre

Aucune précaution spécifique de contrôle d'incendie n'est connue.

l'incendie

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec les yeux.

Date d'entrée en vigueur : 03/19/2015

Travabon Special PURE

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à

N'est pas considéré comme un danger important à cause des faibles quantités utilisées.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Rincer les déversements abondamment avec de l'eau. Éviter de contaminer les étangs ou

cours d'eau avec l'eau de lavage. Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les

fossés qui mènent à des cours d'eau.

6.4. Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions pour l'utilisation Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions pour un stockage sécuritaire en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Précautions pour le stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

7.3. Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.2.

spécifique (s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur l'ingrédient Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie

Non pertinent.

appropriés

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Non pertinent.

Protection des voies

Non pertinent.

respiratoires

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence Visqueux Cream

Couleur Beige.

pH 8.5 - 9.5 (10%)

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures ambiantes normales.

Date d'entrée en vigueur : 03/19/2015

Travabon Special PURE

10.3. Risques de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter II n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit

pour entraîner une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé.

SECTION 11: Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune donnée enregistrée.

InhalationAucun danger spécifique reconnu pour la santé.IngestionPeut causer des malaises en cas d'ingestion.

Contact cutané Aucune irritation de la peau ne devrait se produire si utilisé tel que recommandé.

Contact oculaire Peut provoguer une irritation oculaire temporaire.

SECTION 12: Renseignements écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistence et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible avec l'eau et peut se répandre dans les réseaux de distribution

d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non reconnu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la

manipulation du produit.

Méthodes d'élimination Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités

locales en matière d'élimination des déchets.

Date d'entrée en vigueur : 03/19/2015

Travabon Special PURE

Révision: 2

SECTION 14: Renseignements relatifs au transport

Nota pour le transport routier Non classifié.

Nota pour le transport par voie Non classifié.

ferrée

Nota pour le transport

Non classifié.

maritime

Nota pour le transport aérien Non classifié.

14.1. Numéro ONU

Ne s'applique pas.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Ne s'applique pas.

14.3. Classe (s) de danger relatives au transport

Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage

Ne s'applique pas.

14.5. Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au Recueil IBC

Transport en vrac Ne s'applique pas.

conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78

et au Recueil IBC

SECTION 15: Renseignements relatifs à la règlementation

15.1. Règlementation/Législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicables à la substance en question

Législation européenne Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel qu'amendé).

Règlement (CE) No. 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges (tel

qu'amendé).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres renseignements

Commentaires concernant la Nouveau logiciel de gestion des Fiches de Données de Sécurité (FDS) **révision**

Travabon Special PURE

Date de la révision 07/10/2015

Révision 2

Date d'entrée en vigueur 03/19/2015

Numéro de la FDS 20811

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.